

CAHIER DES CHARGES

«INFIRMIER»*

Niveau 1 et Niveau 2

* *La dénomination des fonctions s'entend aussi bien au masculin qu'au féminin.*

1. *Rapports de subordination*

Désignation du poste : Infirmier

Organe supérieur : Infirmier responsable d'unité de soins

Subordonnés :
Infirmiers assistants
Aides soignants certifiés
Aides soignants
Stagiaires – apprentis

Suppléance : En cas d'indisponibilité, l'infirmier est remplacé par une autre personne diplômée ou par l'infirmier responsable d'unité de soins.

2. *Mission*

- L'infirmier est responsable de fournir aux résidents les soins et les services requis en fonction de leur état de santé grâce à une démarche de soins méthodique, dynamique, individualisée, globale et interdisciplinaire qui tient compte des ressources disponibles. Les soins incluent une attitude aidante, respectueuse et conforme aux exigences légales et médico-éthiques.
- L'infirmier constitue la personne ressource pour les aides soignants, les stagiaires et les apprentis. Il est l'un des garants des actions menées pour soigner et aider la personne âgée à conserver un degré maximal d'autonomie sociale, physique et psychique. L'infirmier veille au respect de ses choix et de ses attentes conformément au concept de soins, d'accompagnement et d'animation.
- L'infirmier saisit les besoins du résident depuis son admission jusqu'à son départ et il assure un bon suivi des prescriptions médicales. Il s'assure que des soins et des aides gérontologiques de qualité soient fournis dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Il contribue au rayonnement, à l'image et à la réputation de l'établissement.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 1/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

3. *Compétences requises*

3.1 *Compétences relationnelles*

- *Ecoute et communication*
Aptitude à entrer en relation avec autrui, à créer un climat de confiance. A percevoir les besoins et les attentes de son interlocuteur, à faire passer des messages clairs, à déceler les conflits et à les régler.
- *Relation avec le résidant, les familles et les intervenants externes*
Aptitude à écouter, parler avec et traiter les interlocuteurs avec tact, courtoisie et impartialité. Être positif, ouvert et disponible.
- *Travail en équipe*
Habilité à œuvrer au sein d'une équipe, à collaborer pour atteindre des objectifs communs. Disponibilité, volonté marquée d'allier ses efforts à ceux de ses collègues ou à d'autres personnes pour travailler à l'objectif commun.
- *Expression*
Capacité à faire passer des messages oraux clairs et pertinents. Capacité à rédiger des notes, des rapports et d'autres documents de manière claire, concise et concrète.

3.2 *Compétences conceptuelles*

- *Planification et organisation*
Habilité à établir des prévisions, à définir des priorités, à fixer des objectifs en identifiant les moyens qui sont nécessaires pour les atteindre. Aptitude à répartir les ressources disponibles et à les coordonner en fonction des objectifs visés.

3.3 *Compétences personnelles*

- *Auto-évaluation et développement personnel*
Aptitude à analyser objectivement son comportement, ses actions. Aptitude à identifier ses lacunes, à se remettre en question et à apprendre de ses erreurs.
- *Discrétion et loyauté envers l'institution*
Capacité de stricte retenue sur les aspects confidentiels afin de respecter les personnes et la mission de l'institution.
- *Organisation du travail, ponctualité*
Faculté d'organiser son activité de manière rationnelle, méthodique, fiable et efficace. Savoir planifier ses tâches, mettre les priorités, respecter les échéances, être ponctuel.
- *Contrôle des processus et de l'avancement*
Concevoir et exécuter des procédures visant à suivre et à contrôler la progression des processus.
- *Flexibilité et esprit d'ouverture*

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 2/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

Aptitude à s'adapter aux circonstances et à maintenir un rendement efficace dans des situations différentes ou ambiguës.

- *Autonomie, indépendance*

Capacité à travailler de manière indépendante et responsable, à réaliser ses tâches avec un minimum de supervision et de contrôle, à avoir conscience des limites de ses compétences. Capacité à agir en se basant sur ses propres convictions plutôt que de chercher à faire plaisir.

- *Maîtrise de soi et gestion du stress*

Aptitude à maintenir un intérêt et un effort constants pour produire les résultats attendus. Aptitude à faire face à des situations tendues

3.4 Compétences techniques

- *Connaissances professionnelles*

Disposer des connaissances et des compétences propres à l'exercice du métier d'infirmier.

- *Bureautique et informatique*

Habilité à utiliser les moyens mis à disposition, savoir se remettre à niveau.

- *Qualité des prestations*

Souci de la bien-facture dans la réalisation des activités. Constance dans le bon niveau d'exécution des activités.

- *Respect des normes*

Aptitude à produire un travail qui soit conforme aux règlements établis et qui permette d'atteindre les résultats recherchés.

- *Ethique*

Aptitude à démontrer un haut niveau de préoccupation par rapport à la qualité du service fourni au client et du respect des normes éthiques ou des valeurs en vigueur.

4. Description de la fonction : responsabilités et tâches

4.1 Responsabilités principales

- Prodiger des soins (activités de la vie quotidienne et actes médicaux délégués) aux résidents conformément aux pratiques récentes du métier et en respectant la sécurité, l'efficacité, le confort et l'économie. Appliquer les règles éthiques qui régissent les activités de soins et d'accompagnement.
- Appliquer les règles éthiques qui régissent les activités de soins et d'accompagnement.
- Entretenir avec les résidents une relation respectueuse qui est basée sur l'empathie, assurer leur écoute et favoriser les relations avec les familles.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 3/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- Saisir les besoins des résidents, définir les actions à entreprendre et effectuer les évaluations requises.
- Participer à la définition des objectifs pour l'unité de soins et contribuer à leur réalisation.
- Participer avec l'infirmier responsable d'unité de soins à l'évaluation de la qualité des prestations de soins sur la base d'indicateurs pertinents.

4.2 Responsabilités : équipe et hiérarchie (unité de soins)

- Assurer la suppléance de l'infirmier responsable d'unité de soins lors de l'absence de ce dernier.
- Participer aux séances de l'unité.
- Informer l'infirmier responsable d'unité de soins sur les problèmes existants dans l'unité ou avec les autres unités.
- Analyser les situations, établir l'état des lieux dans l'unité et soumettre des projets d'amélioration.

4.3 Collaboration avec l'animation

- Assurer un suivi avec le service d'animation.
- Faciliter la participation des résidents aux activités d'animation.
- Favoriser la collaboration entre l'équipe d'animation et le service de soins.
- Participer à l'identification des attentes des résidents envers l'animation
- Collaborer avec le service d'animation à l'élaboration du programme d'animation.

4.4 Organisation et planification

- Participer au suivi des projets internes à l'unité.
- Participer au développement des méthodes de travail adéquates et efficaces issues de la démarche qualité.
- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins dans le processus de transmission d'informations dans l'équipe.
- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins dans la planification du travail et dans son déroulement dans l'unité. Veiller à l'efficacité et à l'adéquation des activités réalisées.
- Veiller à la bonne marche de l'unité et assurer une écoute de ses collègues.
- Collaborer avec les autres unités et avec le service de veille.
- Collaborer avec l'infirmier responsable d'unité de soins pour la résolution des problèmes d'interfaces.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 4/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- Veiller à l'application et à l'adéquation du concept d'hygiène et de sécurité.

4.5 Ressources humaines

- Participer à la planification des activités quotidiennes.
- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins pour motiver le personnel.
- Veiller à l'application de la planification de la dotation établie par l'infirmier responsable d'unité de soins.
- Accueillir les stagiaires, les apprentis et les nouveaux collaborateurs de l'unité et assurer leur bonne intégration professionnelle.
- Identifier les besoins en formation.
- Participer à l'évaluation du personnel.
- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins pour régler les conflits qui peuvent surgir dans l'unité.

4.6 Locaux, infrastructure et matériel

- Effectuer les commandes selon les consignes données par l'infirmier responsable d'unité de soins et assurer la réception du matériel conformément aux directives énoncées dans le processus d'achat.
- Informer l'infirmier responsable d'unité de soins si des travaux d'entretien doivent être entrepris.
- Evaluer l'état des installations et des moyens auxiliaires. Veiller au bon fonctionnement du matériel, des équipements et des outils de travail.
- Veiller à la disponibilité du matériel, des moyens auxiliaires et des équipements dans l'unité.
- Participer à la gestion du stock de médicaments (disponibilité, adéquation, etc.) requis pour le fonctionnement et gérer l'utilisation des stupéfiants dans l'unité.

4.7 Relations avec les résidants et les familles

- Veiller au respect et au bien-être des résidants de l'unité.
- Etablir une écoute régulière des résidants de l'unité.
- Participer au processus d'accueil et régler les activités qui en découlent pour l'unité.
- Assurer la mise à jour du dossier de soins des résidants de l'unité selon les directives en vigueur.
- Collaborer lors de l'examen des plaintes des résidants et participer à l'apport de réponses adéquates.
- Participer aux évaluations du degré de dépendance des résidants effectuées par l'infirmier responsable d'unité de soins.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 5/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- Soutenir et conseiller les résidants sur leur séjour.
- Identifier des manifestations de crises vécues par les résidants, à la mise en œuvre d'actions de soutien moral et relationnel.

4.8 Collaboration avec les intervenants externes

- Préparer les visites médicales.
- Collaborer avec les médecins traitants intervenant dans l'unité.
- Effectuer le suivi avec le médecin conseil.

5. Critères de performance

Les critères suivants sont utilisés pour l'évaluation des prestations de l'infirmier:

- *Métier*
Formation continue et utilisation de méthodes de travail efficaces.
- *Organiser*
Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, coordination efficace des activités, suivi des activités, respect des délais, gérer les imprévus.
- *Ecouter et communiquer*
Moyens mis en œuvre pour développer une écoute du personnel, pour favoriser l'échange entre les unités et pour renforcer l'ouverture et la transparence du service.
- *Animer et motiver son équipe*
Impliquer les collaborateurs, gérer les conflits, travailler en équipe, favoriser une gestion participative.

6. Perfectionnement

- Maintenir et développer ses connaissances et ses compétences professionnelles par le biais de la formation permanente.
- Participer aux programmes de formation continue organisés par l'établissement.
- Veiller au transfert du savoir au sein de l'unité.

7. Secret professionnel et comportement

- Respecter le secret professionnel pendant et après les rapports de service et se conformer au règlement interne, aux directives émises par les organes statutaires. Il en donne l'exemple à ses subordonnés.
- Créer et maintenir un climat de travail serein qui favorise le dialogue et la concertation.
- Adopter une attitude discrète envers autrui.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 6/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- N'accepte pas de cadeaux ni d'avantages financiers de la part des fournisseurs à part les cadeaux traditionnels de fin d'année.

8. Signature

Le présent cahier des charges pourra être complété, élargi ou modifié en tout temps par une entente entre les parties.

Madamedéclare avoir pris connaissance et accepter le présent cahier des charges. En outre, il s'interdit de copier ou de transmettre ce document à des tiers.

Date :

Signature :

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 7/7	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	